

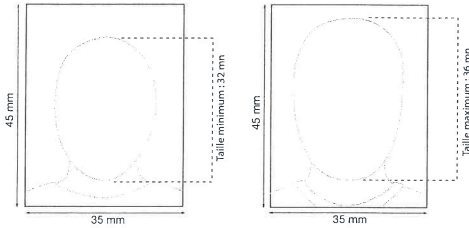
- ☞ La demande de copie intégrale est à faire à votre mairie de naissance ou au Ministère des Affaires Etrangères à Nantes pour les personnes nées à l'étranger.  
Vous pouvez faire votre demande via le site internet de la mairie : [www.saint-gregoire.fr](http://www.saint-gregoire.fr) (Rubrique Accès rapide / Acte de naissance) ou par courrier.
- ☞ Votre dossier doit être déposé auprès de la **mairie de votre domicile**.
- ☞ Le délai d'obtention peut varier de 3 à 10 semaines, notamment à l'approche des vacances scolaires.
- ☞ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la CNI est valable 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs.
- ☞ **A noter** : les CNI délivrées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à une personne majeure sont systématiquement prorogées de 5 ans sans aucune démarche à réaliser par l'utilisateur, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.
- ☞ Pour retirer votre CNI, vous devez vous présenter en personne. Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous devez fournir une attestation autorisant un parent à venir chercher votre CNI, qui devra être munie de sa pièce d'identité. (Seulement si vous avez rendu votre ancienne CNI).
- ☞ Les cartes nationales d'identité sont conservées au maximum trois mois dans le service. Passé ce délai, elles sont envoyées à la Préfecture pour destruction.

## DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

### Horaires d'ouverture de la MAIRIE

Du Lundi au Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h30

Samedi : 9h - 12h30



HÔTEL DE VILLE  
BP 96 232  
35762 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX  
TÉL : 02 99 23 19 23  
FAX : 02 99 68 70 32  
[www.saint-gregoire.fr](http://www.saint-gregoire.fr)

### PIECES A FOURNIR (en original)

PERSONNE MAJEURE	
Présence obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre	
1ere DEMANDE	RENOUVELLEMENT
☐ Formulaire de demande CERFA dûment rempli et signé par le demandeur (Rempli en Noir, en lettres majuscules et avec les accents)	☐ Formulaire de demande CERFA dûment rempli et signé par le demandeur (Rempli en Noir, en lettres majuscules et avec les accents)
☐ 2 photos d'identité couleur, de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)	☐ 2 photos d'identité couleur, de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)
☐ Justificatif de domicile daté de moins de 6 mois au nom du demandeur (impôts, eau, électricité...), ☞ Si vous habitez chez quelqu'un, l'hébergeant doit vous fournir - un justificatif de domicile, - une attestation certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois - un justificatif d'identité à son nom	☐ Justificatif de domicile daté de moins de 6 mois au nom du demandeur (impôts, eau, électricité...), ☞ Si vous habitez chez quelqu'un, l'hébergeant doit vous fournir - un justificatif de domicile, - une attestation certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois - un justificatif d'identité à son nom
☐ Justificatif d'état civil et de nationalité française : Passport sécurisé (électronique ou biométrique) en cours de validité <u>ou</u> périmé depuis moins de 5 ans <u>ou</u> <b>Passport non sécurisé</b> en cours de validité <u>ou</u> périmé depuis moins de 2 ans <u>ou</u> Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois	☐ Justificatif d'état civil et de nationalité française : Ancienne carte d'identité (périmée depuis moins de 5 ans) <u>ou</u> <b>Passport sécurisé</b> (électronique ou biométrique) en cours de validité <u>ou</u> périmé depuis moins de 5 ans <u>ou</u> <b>Passport non sécurisé</b> en cours de validité <u>ou</u> périmé depuis moins de 2 ans <u>ou</u> Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
<b>Pièces à fournir en cas de deuxième nom</b> ☞ Nom de l'époux : acte de mariage <u>ou</u> acte de naissance comportant la mention du mariage ☞ Nom de l'ex-époux : jugement de divorce <u>ou</u> autorisation écrite de l'ex-époux mentionnant le droit de garder le nom ☞ Mention « veuf » ou « veuve » : acte de décès du conjoint décédé	<b>Pièces à fournir en cas de deuxième nom</b> ☞ Nom de l'époux : acte de mariage <u>ou</u> acte de naissance comportant la mention du mariage ☞ Nom de l'ex-époux : jugement de divorce <u>ou</u> autorisation écrite de l'ex-époux mentionnant le droit de garder le nom ☞ Mention « veuf » ou « veuve » : acte de décès du conjoint décédé
Restitution obligatoire de la carte nationale d'identité à renouveler	

- \* **En cas de perte ou de vol :**
- ☞ Fournir la déclaration de perte (peut être remplie en Mairie) ou de vol (en police nationale ou gendarmerie)
- ☞ Fournir 25 € en timbres fiscaux (achat dans les bureaux de tabac)

Des documents complémentaires peuvent être demandés par la préfecture lors de l'instruction

### PIECES A FOURNIR (en original)

PERSONNE MINEURE	
Présence obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre	
1ere DEMANDE	RENOUVELLEMENT
☐ Formulaire de demande CERFA dûment rempli et signé par le demandeur (Rempli en Noir, en lettres majuscules et avec les accents)	☐ Formulaire de demande CERFA dûment rempli et signé par le demandeur (Rempli en Noir, en lettres majuscules et avec les accents)
☐ 2 photos d'identité couleur, de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)	☐ 2 photos d'identité couleur, de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)
☐ Justificatif de domicile daté de moins de 6 mois au nom du demandeur (impôts, eau, électricité...), ☞ en cas de résidence alternée, un justificatif de domicile de chacun des représentants légaux + un justificatif d'identité de l'autre parent	☐ Justificatif de domicile daté de moins de 6 mois au nom du demandeur (impôts, eau, électricité...), ☞ en cas de résidence alternée, un justificatif de domicile de chacun des représentants légaux + un justificatif d'identité de l'autre parent
☐ Justificatif d'état civil et de nationalité française : Passport sécurisé (électronique ou biométrique) en cours de validité <u>ou</u> périmé depuis moins de 5 ans <u>ou</u> <b>Passport non sécurisé</b> en cours de validité <u>ou</u> périmé depuis moins de 2 ans <u>ou</u> Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois	☐ Justificatif d'état civil et de nationalité française : Ancienne carte d'identité (périmée depuis moins de 5 ans) <u>ou</u> <b>Passport sécurisé</b> (électronique ou biométrique) en cours de validité <u>ou</u> périmé depuis moins de 5 ans <u>ou</u> <b>Passport non sécurisé</b> en cours de validité <u>ou</u> périmé depuis moins de 2 ans <u>ou</u> Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
☐ Livret de famille (facultatif)	☐ Livret de famille (facultatif)
☐ Justificatif d'identité du représentant légal qui dépose la demande  parents divorcés : jugement de divorce + convention ou décision judiciaire En cas d'utilisation du nom des deux parents comme nom d'usage : autorisation écrite + justificatif d'identité de l'autre parent	☐ Justificatif d'identité du représentant légal qui dépose la demande  parents divorcés : jugement de divorce + convention ou décision judiciaire En cas d'utilisation du nom des deux parents comme nom d'usage : autorisation écrite + justificatif d'identité de l'autre parent
Restitution obligatoire de la carte nationale d'identité à renouveler	

- \* **En cas de perte ou de vol :**
- ☞ Fournir la déclaration de perte (peut être remplie en Mairie) ou de vol (en police nationale ou gendarmerie)
- ☞ Fournir 25 € en timbres fiscaux (achat dans les bureaux de tabac)

Des documents complémentaires peuvent être demandés par la préfecture lors de l'instruction

